

DECISION DU PRÉSIDENT

N° DP-2026-17

Objet : Décision de résiliation pour motif d'intérêt général de la convention de prestations de services conclue avec la société FREDO pour le développement d'un service de vélos en libre-service

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le procès-verbal d'élection de la Présidente et des vice-Présidents de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 8 avril 2026 ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée à Madame la Présidente par délibération n°D2026-5-4-1b du 11 mai 2026 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° D2025-9-5-22 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2025 relative au développement d'un service de vélos en libre-service sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau ;

Vu la convention de prestations de services conclue entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la société FREDO relative au développement d'un service de vélos en libre-service, conclue pour une durée de 24 mois à compter du 1er octobre 2025 ;

Vu l'article 3 de ladite convention, qui prévoit la possibilité pour la Collectivité de procéder à sa résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général, moyennant l'indemnisation des frais engagés et du manque à gagner, ainsi que l'établissement des comptes définitifs entre les Parties ;

Considérant qu'une réévaluation de l'opportunité et des conditions de mise en œuvre du projet a conduit les élus communautaires à considérer que celui-ci ne présentait pas, dans sa configuration actuelle, un niveau de maturité et de structuration suffisant ;

Considérant qu'il convient, dès lors, dans l'intérêt général, de mettre fin de manière anticipée à la convention conclue avec la société FREDO ;

Considérant qu'un protocole d'accord a été établi afin de fixer les conséquences financières de la résiliation et de mettre définitivement fin aux relations contractuelles entre l'Intercom et la société FREDO ;

DÉCIDE

Article 1 – Résiliation de la convention

La convention de prestations de services conclue entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la société FREDO pour le développement d'un service de vélos en libre-service **est résiliée pour motif d'intérêt général** à compter du 15 septembre 2026.

Article 2 – Approbation du protocole d'accord

Est approuvé le protocole d'accord annexé à la présente décision, fixant les conséquences financières de la résiliation et l'arrêté définitif des comptes entre les Parties.

Le montant définitif versé par l'Intercom à la société FREDO est fixé à **2 400 € HT, soit 2 880 € TTC**.

Article 3 – Signature et exécution

Madame la Présidente signe le protocole d'accord annexé à la présente décision et prend toutes les mesures nécessaires à son exécution, notamment le règlement de la somme due à la société FREDO sur présentation d'une facture déposée sur CHORUS Pro.

Article 4 : Madame la Directrice de l'Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- Au contrôle de légalité de la Préfecture,
- A Madame le Trésorier Principal, comptable public,
- à/aux (l')intéressé(s).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau informera le Conseil Communautaire de cette décision lors de la séance la plus proche.



Article 5 : Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260909-DP-2026-17-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026

Publication : 09/09/2026

Fait à Vire Normandie

Le 9 septembre 2026

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

